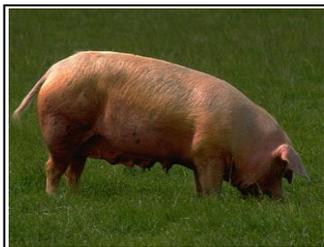


# SECTION PORCINE



Président : M. Olivier VEDRENNE

Responsable : DV Boris BOUBET (GDS Creuse)



## LES MALADIES REGLEMENTEES

### Filière porcine

#### Classification des maladies porcines et mesures correspondantes

Classification	Maladies	Obligations
<b>ADE</b>	Fièvre aphteuse Peste bovine Peste porcine classique Peste porcine africaine	Obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification. Ce sont les maladies à PISU (Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence) pour une éradication immédiate dès la détection.
<b>BDE</b>	Rage	Obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification, d'éradication.
<b>CDE</b>	Maladie d'Aujeszky	Obligation de déclaration, de surveillance, de prévention et de certification, mais l'éradication est facultative.
<b>DE</b>	<i>Brucella abortus, melitensis, suis</i> Complexe Mycobacterium tuberculosis Fièvre charbonneuse Surra Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP)	Obligation de déclaration, de surveillance et de certification.
<b>Réglementée nationale</b>	<i>Diarrhée épidémique Porcine</i> <i>Botulisme</i>	A préciser prochainement

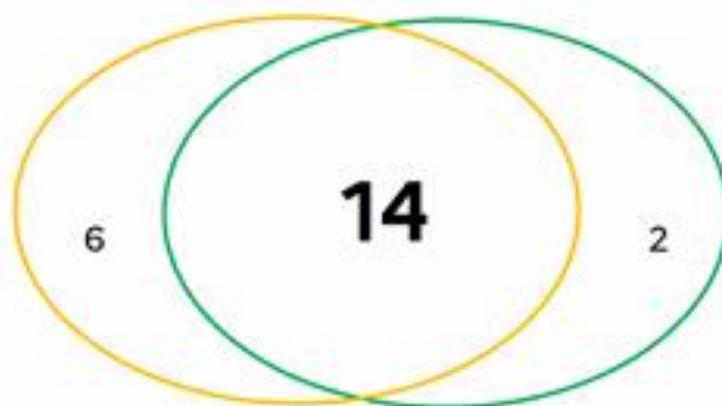
## LSA et maladies des suidés

Jusqu'au 21/04/2021

A partir du 21/04/2021

### Maladies supprimées

La diarrhée épidémique porcine moyennement virulente\*  
La trichinellose  
Le botulisme\*  
La tularémie  
La maladie de Teschen



### Maladies nouvellement inscrites

Le Surra  
Le SDRP (syndrome dysgénésique et respiratoire porcin)

\*Maladies restant réglementées à l'échelle nationale de façon transitoire (Botulisme) ou prolongée (DEP)

# La Brucellose porcine

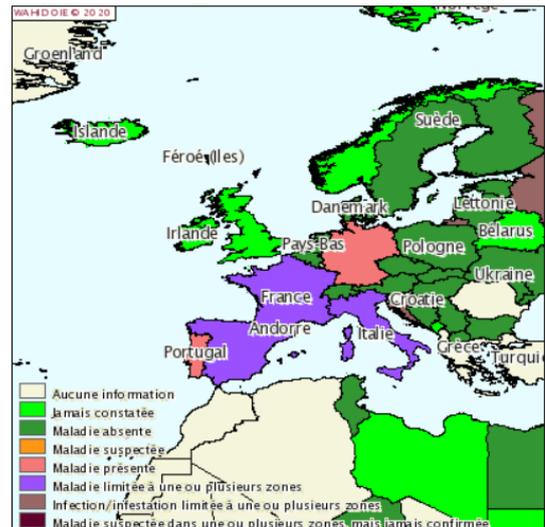
La brucellose est une maladie infectieuse et contagieuse, affectant de nombreuses espèces animales et transmissible à l'Homme (zoonose). Chez le porc, elle est causée principalement par les biovars 1, 2 ou 3 de *Brucella suis*. Le biovar 1 de *B. suis* prédomine dans le monde. Le biovar 3 est enzootique en Amérique du Nord et dans le Sud de la Chine. Le biovar 2 est principalement limité à l'Europe ; ce biovar reste heureusement très peu pathogène pour l'homme. Comme chez les bovins ou les petits ruminants, cette maladie se manifeste souvent par des avortements mais les localisations extra génitales sont assez fréquentes.

La Brucellose porcine affecte essentiellement en France les élevages de plein-air avec une centaine de foyers répertoriés depuis 1993. Il s'agit d'une infection par *B. suis* biovar 2 transmise aux porcs domestiques par des sangliers sauvages qui en constituent le réservoir primaire. Des cas sont également détectés chez des lièvres, mais leur rôle éventuel dans la contamination d'élevages de porcs en France n'est pas documenté.

La maladie n'avait pas été détectée sur le sol français depuis le 1er juillet 2019. Le 1er juin 2021, la présence de la **brucellose porcine** a été confirmée au sein d'un élevage de porcs en **plein air** de la commune de Suhescun, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, rapporte l'**Organisation mondiale de la santé animale (OIE)**, dans une notification publiée le 23 juin 2021. Le **dépistage** a été réalisé dans le cadre d'un **autocontrôle**. Ont ainsi été déclarés positifs 19 porcs, sur les 471 que compte l'**élevage**. Aucun d'entre eux n'est mort de la maladie. Parmi les voies de contamination envisagées par l'OIE figure le « contact avec les **animaux sauvages** ».

Faisant suite à la découverte de ce **foyer**, une mesure de « restriction des déplacements » des animaux est d'ores et déjà appliquée. L'OIE rappelle que des mesures de traçabilité, d'inspection ante- et post-mortem, de **désinfection**, de dépistage et d'**abattage sanitaire** seront également à appliquer.

A noter que les bilans européens confirment la présence de cette maladie dans de nombreux pays : France, Portugal, Espagne, Allemagne...



## Surveillance de la Brucellose Porcine

L'objectif de la surveillance de la brucellose porcine est de détecter rapidement l'apparition d'un foyer, en vue de prévenir sa diffusion à d'autres élevages, et, en fonction des souches concernées, de prévenir le risque zoonotique. Pour les centres de quarantaine et les centres d'insémination (directive 90/429/CE), l'objectif est de s'assurer du caractère indemne des verrats destinés à l'insémination artificielle.

La surveillance vise *Brucella suis* biovars 1, 2 et 3, *Brucella melitensis* et *Brucella abortus*

## Modalités de la surveillance

La surveillance de la brucellose porcine est événementielle (clinique) dans tous les élevages, et programmée (sérologique) dans les centres de quarantaine et les centres de collecte de semence. Une surveillance programmée d'origine professionnelle est également mise en place depuis fin 2010 dans les élevages de porcs « noirs de Bigorre » et pour les porcs de races locales exposés au Salon de l'agriculture. Les espèces ciblées sont les Porcs domestiques et sangliers d'élevage dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Il est à noter que la Faune sauvage est aussi surveillée via le réseau SAGIR ; en effet, les sangliers sont assez fréquemment porteurs (séroprévalence moyenne de 39% en France en 2010) et contaminants, contrairement aux lièvres initialement suspectés mais qui ne semblent pas jouer de rôle épidémiologique dominant.

### • Surveillance événementielle

Elle repose sur la surveillance de signes cliniques évocateurs d'une infection brucellique: avortements précoces avec retours prématurés en chaleur (la proportion d'avortements ou de résorptions embryonnaires peut atteindre 50 % des truies reproductrices dans l'élevage, 95 % des truies mises à la reproduction pouvant présenter de l'infertilité), orchites aiguës, ou tout autre trouble de la reproduction à caractère enzootique. Des arthrites et des parésies liées à une atteinte ostéoarticulaire peuvent également être observées.

### • Surveillance programmée

Ciblée sur les verrats utilisés pour l'insémination artificielle (concernés également par les dépistages de la maladie d'Aujeszky et de la peste porcine classique), en raison du rôle potentiel de la semence dans la diffusion d'une infection brucellique (les combinaisons d'antibiotiques ajoutés à la semence collectée ne permettant pas d'éliminer les *Brucella*).

Cette surveillance sérologique n'est pas généralisée à d'autres types d'élevages qui pourraient présenter des risques de diffusion ou d'introduction de la bactérie, en raison de la faible spécificité des tests sérologiques et de la fréquence associée des réactions faussement positives.

Un cheptel est suspect dans l'une des trois circonstances suivantes :

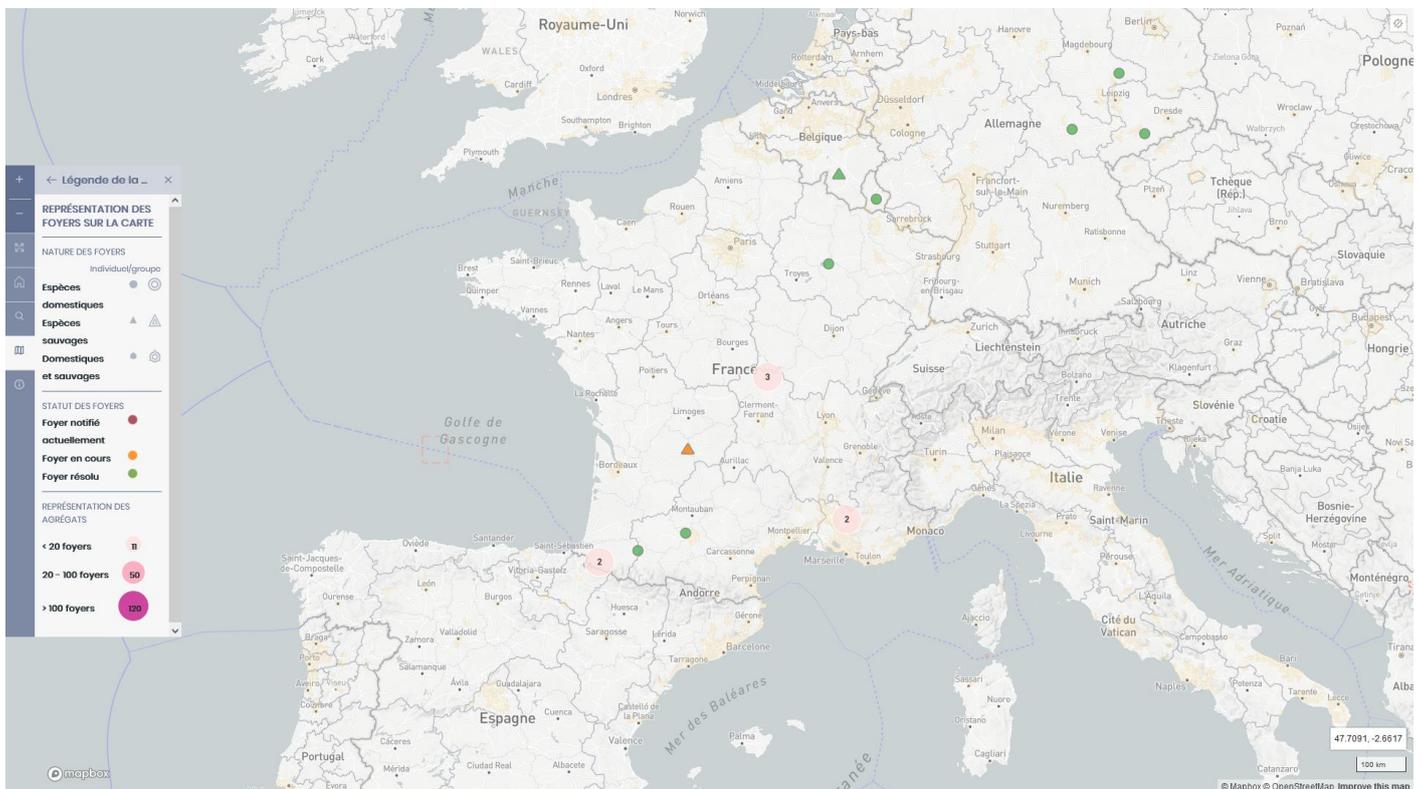
- ✓ constatation de signes cliniques épi-ou enzootiques associés à quelques sérologies positives,
- ✓ cheptel en lien épidémiologique avec une exploitation infectée,
- ✓ dans le cas d'un centre de collecte ou de quarantaine agréé, présence de réactions sérologiques positives, telles que définies dans la note de service 2004/8134 du 12 mai 2004.

#### • Investigation épidémiologique en cas de foyer (enquêtes amont-aval)

Lors de suspicion, prélèvements par les vétérinaires sanitaires en vue d'analyses sérologiques (sang sur tube sec) sur tous les reproducteurs et d'analyses bactériologiques (écouvillons péri- ou endocervicaux ou récolte de sécrétions génitales pour les truies ayant avorté ou ayant présenté un trouble de la reproduction et/ou, après abattage diagnostique, prélèvements de nœuds lymphatiques et/ou utérus sur les truies ayant avorté, de testicule lésé pour les verrats atteints d'orchite, d'arthrite sur tout type de porc).

## La Maladie d'Aujeszky

Quelques foyers ont été détectés en France en 2021 dont un cas sur des Sangliers en Corrèze. De nombreux cas de contaminations canines (Chiens de Chasse) ont été rapportés motivant parfois la demande de vaccination des chiens de chasse : A ce jour en France, aucun vaccin Aujeszky ne dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) chez le chien. Mais un vétérinaire peut dans le cadre de la cascade et sous sa responsabilité proposer une vaccination des chiens, même si celle-ci n'est pas efficace à 100% dans cette espèce. Pour importer le vaccin en France, le vétérinaire doit déposer une demande temporaire d'utilisation (ATU) auprès de l'ANMV.



### Origine

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale très contagieuse provoquée par l'Herpès virus porcin 1 qui affecte principalement les suidés (domestiques et sauvages). Une fois infectés, ceux-ci restent porteurs du virus toute leur vie durant et peuvent le réexcréter à tout moment, et ainsi propager la maladie. On parle alors d'hôte réservoir. D'autres espèces (notamment les chiens, chats et ruminants) peuvent également être infectées par ce virus et développer la maladie, mais ne sont pas à même de la transmettre. On parle alors d'hôte cul-de-sac.

## Symptômes cliniques

Chez les suidés, les symptômes observés sont très variables, allant de problèmes respiratoires ténus à graves, en passant par des troubles neurologiques ou des troubles reproductifs. Ils dépendent donc du système atteint (système respiratoire, système nerveux ou système reproducteur) mais aussi de l'âge des suidés infectés. Le taux de mortalité est variable : de 100% de mortalité chez les porcelets de moins de 2 semaines à moins de 2% de mortalité dans une population adulte.

Chez les autres espèces, les symptômes sont également variables : on observe notamment des troubles nerveux, du prurit automutilant. L'évolution est rapide (48 à 72 heures) et l'issue est fatale.

## Transmission

Le virus de la maladie d'Aujeszky est un virus très contagieux.

Un suidé infecté excrète le virus dans sa salive et dans ses sécrétions nasales et génitales. Le lait, les cadavres, les abats et la viande de suidés contaminés représentent également des sources de matières virulentes. La transmission du virus aux autres suidés a lieu de façon aérogène ou par saillie et l'infection se fait par voie oro-nasale ou génitale.

La contamination des autres espèces peut se faire par voie aérogène (contact rapproché avec un porc ou un sanglier infecté), par l'intermédiaire de matériel contaminé, ou par contact avec de la viande de porc contaminée ou des cadavres de sangliers contaminés. Ces espèces ne peuvent par contre pas transmettre le virus plus loin.

## Traitement

Il n'existe pas de traitement spécifique de la maladie d'Aujeszky.

Chez les suidés, les tous jeunes animaux décèdent généralement suite à une infection. Les animaux un peu moins jeunes vont présenter un taux de mortalité moins important mais les survivants vont présenter des retards de croissance. Les animaux adultes guérissent habituellement de la maladie. Cependant, tous animal guéri reste porteur du virus et peut le réexcréter ultérieurement.

Chez les autres espèces, l'infection est caractérisée par une issue toujours fatale

## La surveillance en France

### Objectifs de la surveillance

Pour la France continentale et l'île de la Réunion :

- Vérifier le statut officiellement indemne de maladie d'Aujeszky,
- Détecter précocement toute apparition d'une circulation virale chez les porcs domestiques.

### Population surveillée

Porcs domestiques et sangliers d'élevage dans l'ensemble de la France métropolitaine.

### Modalités de la surveillance

#### • Surveillance événementielle

Deux niveaux de suspicion sont définis sur la base de critères cliniques élaborés en lien avec la SNGTV : une suspicion clinique « forte » correspondant à un diagnostic d'inclusion et une suspicion clinique « faible » correspondant à un diagnostic d'exclusion (définitions disponibles dans la note de service NS DGAL/SDSPA/N2013-8011 du 15 janvier 2013). Quelle que soit la suspicion, la déclaration à la DDecPP et la réalisation de prélèvements en vue d'un diagnostic sérologique et virologique sont nécessaires.

#### • Surveillance programmée

Surveillance sérologique allégée et ciblée sur les élevages les plus à risque (soit à risque d'introduction pour les élevages plein air, soit à risque de diffusion, pour les élevages de sélection-multiplication).

**Pour tous les élevages plein air, y compris les élevages engraisseurs : surveillance sérologique annuelle (15 prélèvements sur des reproducteurs, et/ou 20 prélèvements sur des porcs charcutiers).**

**En élevages de sélection-multiplication : surveillance sérologique trimestrielle (15 prélèvements).**



*La maladie d'Aujeszky ou pseudo-rage présente un réel danger pour les chiens en contact avec des suidés infectés, les troubles nerveux conduisant invariablement à la mort.*

# Les Pestes Porcines

*Les autorités sanitaires belges avaient confirmé le 13/09/2018 l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) de deux sangliers sauvages dans la commune d'Etalle, située à une dizaine de kilomètres de la France. Les diverses mesures mises en œuvre n'ont hélas pas empêché le virus de faire tâche d'huile pendant près de 3 ans se répandant en Belgique, en Allemagne et dans les Pays de l'Est. Plus récemment, l'Italie a déclaré des cas proches de la frontière française début 2022 !*

Au 13/02/2022, 34 cas de **Peste Porcine Africaine** (PPA) étaient confirmés depuis le début du mois de janvier sur des sangliers sauvages dans le nord-ouest de l'Italie, à moins de 100 km de la frontière française. un **Plan d'action** associant les partenaires publics et privés a été élaboré sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de protéger le territoire français. Il s'articule autour de trois grands axes : la prévention, la surveillance et la préparation de la lutte dans l'hypothèse où le virus viendrait à toucher le territoire, ciblant les professionnels de la filière porcine (éleveurs, détenteurs de sangliers et de porcs, transporteurs...), les chasseurs, mais aussi les acteurs des territoires, les voyageurs... Un foyer de peste porcine africaine a été détecté dans un élevage de porcs plein-air à l'engraissement de 35 porcs le 25/05/2022 (déclaré le 26/05/2022) à Forchheim dans le Land du Bade-Wurtemberg. L'élevage se situe à seulement 6,5 km de la frontière française. La suspicion a été faite suite à plusieurs cochons retrouvés morts après des signes cliniques évocateurs de PPA. Tous les autres porcs ont été abattus le 25/05/2022. Aucun autre foyer en élevage ou cas dans la faune sauvage de la zone n'a été découvert.

**La Peste Porcine africaine est une maladie strictement animale qui ne touche que les suidés (porcs et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Elle ne présente aucun danger pour l'homme mais elle constitue une menace majeure pour les élevages de porcs français car il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette affection ce qui justifie les actions d'ampleur mises en place !**

## Les maladies

La peste porcine classique (PPC), maladie due à un pestivirus, est considérée comme la maladie contagieuse la plus grave des suidés (porcs et sangliers), après la fièvre aphteuse. Elle peut générer des pertes économiques importantes lorsqu'elle atteint les élevages porcins. La PPC n'est pas transmissible à l'homme. Elle se manifeste de manière variable suivant le pouvoir pathogène du virus en cause ou le stade physiologique des animaux, d'une forme suraiguë et mortelle en moins de 48h à une forme chronique atténuée en passant par des formes fébriles associant des troubles digestifs, respiratoires, hématologiques et nerveux et des congestions des extrémités...



La Peste Porcine Africaine (PPA) est liée à un arbovirus et peut se manifester par des signes similaires ; seule l'analyse de laboratoire permet de faire le distinguo, ce qui justifie de traiter globalement les suspicions vis-à-vis de ces pathologies.

## La surveillance en France

### Modalités habituelles de la surveillance

#### • Surveillance événementielle

Elle vise à la fois la PPC et la PPA et repose sur le principe de la déclaration obligatoire de toute suspicion, par toute personne (vétérinaire, éleveur, négociant, ...) à la DDPP.

#### • Surveillance programmée (PPC)

Réalisée à l'abattoir et en élevage (ne concerne que les élevages sélectionneurs et/ou multiplicateurs).

À l'abattoir, une surveillance sérologique et virologique aléatoire sur des animaux reproducteurs de réforme de toute la France est réalisée :

\* en sérologie, 10210 prélèvements programmés annuellement devant permettre de détecter une prévalence limite de 0,05% et attester du statut indemne de la France continentale ;

\* en virologie, 3000 prélèvements permettant de détecter une prévalence limite de 0,1%

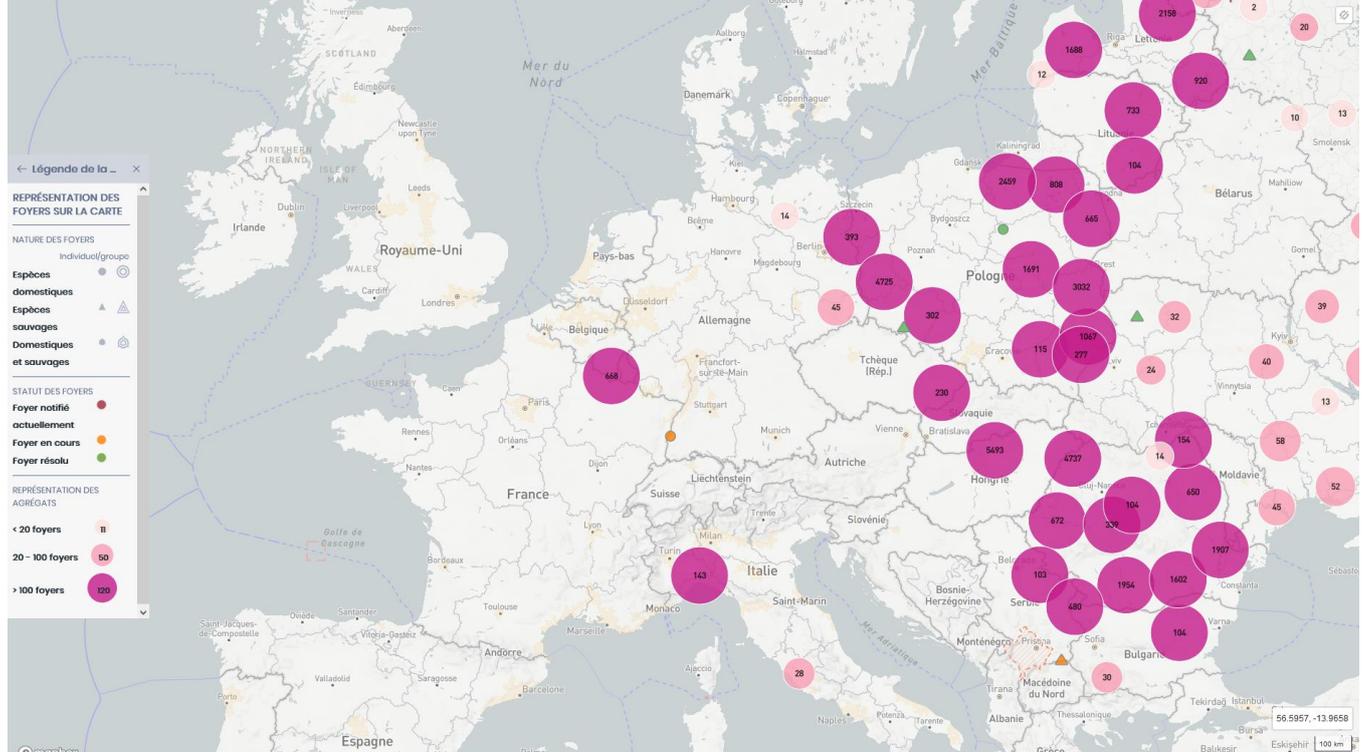
En élevage de sélection multiplication (considéré comme étant à risque de diffusion important), une surveillance annuelle est réalisée dans chaque élevage : 15 prélèvements pour analyse sérologique (taux de prévalence limite intra-élevage de 20 % avec un niveau de confiance de 95 %).

• Actualité de la PPA en Europe

Progression vers l'ouest inquiétante

On note des extensions régulières avec des foyers déclarés en Belgique, en Italie, en Allemagne qui sont régulièrement à quelques kilomètres des frontières françaises alors que rien ne permet actuellement de garantir l'absence de circulation de la faune sauvage

Etat des foyers de PPA en Europe en Juin 2022



• Une campagne de communication renforcée vers les détenteurs non commerciaux en 2021

**Propriétaire de cochons sans activité commerciale**

**Protégez vos cochons et ceux des autres**

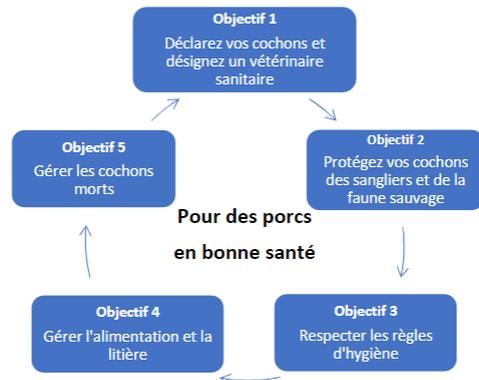
Version mai 2022



En tant que propriétaire de porcs, **vous êtes responsable de leur santé et de leur bien-être**. Pour cela, vous devez respecter des **mesures de surveillance et de prévention** (« gestes barrière »).

Certaines maladies, comme la Peste Porcine Africaine (PPA), présente en Asie, en Europe de l'est et centrale, à l'est de l'Allemagne et au nord-ouest de l'Italie (près de notre frontière), sont mortelles pour les cochons et les sangliers (absence de traitement et de vaccin). La PPA est sans aucun risque pour les êtres humains.

Ce document présente les **points essentiels** que les détenteurs de porcs sans activité commerciale doivent appliquer **pour maintenir leurs animaux en bonne santé**.



**Respect de la réglementation**

Les mesures décrites dans ce guide servent d'abord et avant tout à protéger vos animaux et ceux des autres, ce sont des mesures de biosécurité qui sont obligatoires. Il est important de savoir que les services vétérinaires peuvent effectuer des contrôles pour s'assurer du bon respect de la réglementation. Pour plus de détails : <http://biosecurite.ifip.asso.fr/>

**La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.**



Mise en forme : GDS France

# S.D.R.P. ou Syndrome Dysgénésique Respiratoire porcin

## La maladie

Il s'agit d'une maladie virale du porc, non transmissible à l'homme, très contagieuse, dont les symptômes varient suivant l'âge des animaux : Chez les truies, on observera un syndrome fébrile avec Troubles de la reproduction et Perte d'appétit, chez les porcelets, de la mortalité et une augmentation de la proportion de mort-nés, chétifs et/ou momifiés ; chez les porcs charcutiers, les signes sont plus frustrés avec des syndromes grippaux ou parfois de la mortalité.

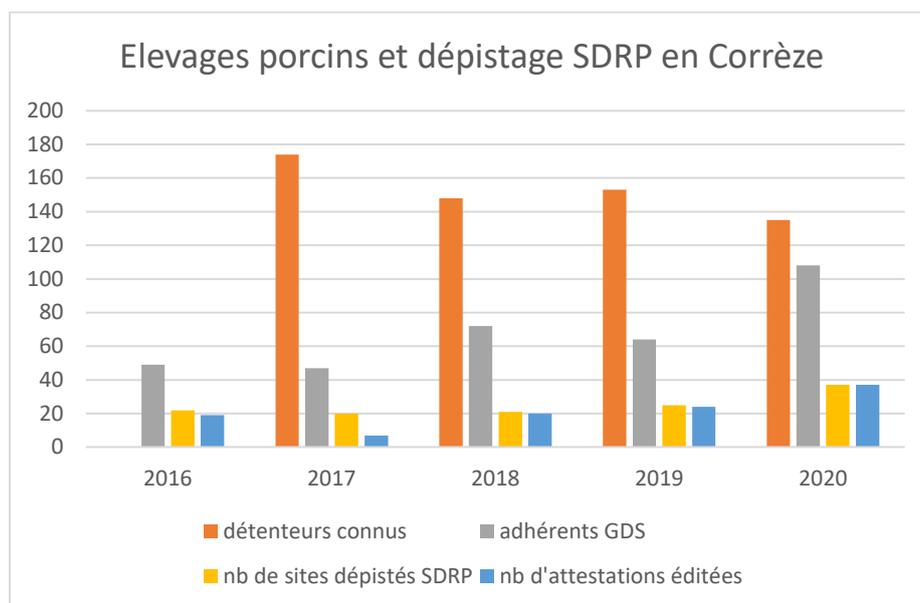
## Situation en Corrèze

Depuis 2009, la section porcine a décidé de relancer le dépistage du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin sur le département afin de pouvoir délivrer des attestations annuelles de résultats favorables aux éleveurs naisseurs et naisseurs – engraisseurs.

En effet, le S.D.R.P. est une maladie qui engendre d'importantes pertes économiques mais elle est également un frein aux transactions. Si les porcelets ne sont pas issus d'élevages avec statut favorable, ils ne peuvent pas être vendus dans des zones indemnes de la maladie. Ainsi, le département se prive potentiellement de certains marchés du fait que tous les éleveurs ne dépistent pas cette maladie, alors que le GDS finance la quasi-totalité de cette action pour ses adhérents

La prophylaxie se déroule de début juin à fin septembre. 10% de l'effectif reproducteur doit être prélevé avec un minimum de 15 individus. L'utilisation de buvards n°3 ou de tubes secs est indispensable et est fourni aux vétérinaires par le GDS.

En 2017, le positionnement des intégrateurs vis-à-vis du dépistage SDRP restant indéfini, beaucoup d'éleveurs se sont interrogés sur le maintien de ce dépistage; cela dit, les élevages en vente directe (dont l'effectif est croissant) se sont révélés intéressés par le sanitaire porcin lors des derniers recensements. L'accès aux listes de BD Porc permet enfin depuis 2018 d'avoir une communication large auprès de l'ensemble des détenteurs mais la sensibilisation reste complexe.



Les derniers travaux de l'ANSES montrent un impact important du virus du SDRP sur la dynamique d'infection du VHE (virus de l'hépatite E) et une potentielle chronicité chez des porcs coinfectés, augmentant le risque de présence du virus dans le foie des porcs abattus et par conséquent d'un agent pathogène zoonotique aux conséquences sanitaires potentiellement graves chez l'Homme. Ces données soulignent encore l'importance des programmes d'assainissement du virus du SDRP en élevage porcin, qui pourraient se révéler être un levier majeur pour la maîtrise du VHE dans la filière.

## BILAN 2021 DE LA PROPHYLAXIE PORCINE

**GROS DETENEURS : + de 50 truies et/ou + de 150 places engraissement**

**82 élevages recensés dans la BD Porc au 13/09/2021**

**78 recensés au 04/02/2022**

**Elevages concernés par de la prophy : 64 élevages au 04/02/2022**

ENGRAISSEURS BATIMENT		
34 élevages recensés	27 concernés	25 réalisées
NAISSEURS - ENGRAISSEURS PLEIN AIR		
3 élevages recensés	3 concernés	3 réalisées
NAISSEURS - ENGRAISSEURS BATIMENT		
30 élevages recensés	26 concernés	26 réalisées
ENGRAISSEUR PLEIN AIR		
5 élevages recensés	5 concernés	5 réalisées
POST SEVREUR UNIQUEMENT		
6 élevages recensés	3 concernés	2 réalisées

⇒ **Soit 61 prophylaxies réalisées (95 % de réalisation)**

**PETITS DETENEURS : - de 50 truies et/ou - de 150 places engraissement**

**88 élevages recensés dans la BD Porc au 13/09/2021**

**91 recensés au 04/02/2022**

**Elevages concernés par de la prophy : 71 élevages au 04/02/2022**

ENGRAISSEURS BATIMENT		
21 élevages recensés	13 concernés	8 réalisées
NAISSEURS - ENGRAISSEURS PLEIN AIR		
16 élevages recensés	13 concernés	13 réalisées
NAISSEURS - ENGRAISSEURS BATIMENT		
7 élevages recensés	5 concernés	3 réalisées
ENGRAISSEUR PLEIN AIR		
27 élevages recensés	22 concernés	18 réalisées
PORCS D'AGREMENT et type élevage « inconnu »		
13 élevages recensés	11 concernés	5 réalisées
SANGLIERS		
7 élevages recensés	7 concernés	4 réalisées

⇒ **Soit 51 prophylaxies réalisées (72 % de réalisation)**